



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/CONF.69/L.144
5 septembre 1977
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Athènes (Grèce)
17 août - 7 septembre 1977

DICTIONNAIRES GEOGRAPHIQUES

Projet de résolution soumis par le Guatemala

La Conférence,

Notant que certains pays ont publié des nomenclatures dans lesquelles les listes de noms sont établies par division administrative et politique, ce qui rend difficile leur utilisation efficace en dehors du pays concerné,

Notant en outre que certains pays n'incluent dans ces publications ni renseignements pertinents concernant par exemple les coordonnées géographiques et l'altitude, ni cartes explicatives, croquis ou photographies,

Recommande dans la publication de nomenclatures et dans la mesure du possible :

- 1) que les listes de noms soient établies strictement dans l'ordre alphabétique des éléments spécifiques du nom, les articles définis et les préfixes similaires figurant en dernière position;
- 2) que chaque lieu ou détail soit identifié par ses coordonnées géographiques à la minute la plus proche, ainsi que par son altitude lorsqu'il s'agit d'un détail topographique naturel;
- 3) que le numéro de la page et la désignation de la carte (à la plus grande échelle possible) où le nom a été repris ou sur laquelle le lieu ou le détail peuvent être localisés soient indiqués;
- 4) qu'une carte ou un croquis des divisions politiques et administratives soit joint en annexe;
- 5) que des données accessoires, par exemple des photographies, qui peuvent aider l'utilisateur à mieux comprendre la situation géographique, soient incluses.